**COMMUNE D’ARCHETTES**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 MARS 2019**

L’an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Archettes étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 21 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Joël MAROT, Maire de la commune.

Présents : Messieurs Joël MAROT, Patrick GEORGES, Fabrice CLAUDE, Dominique LEBEDEL, Nicolas TOUSSAINT, Nicolas THOMAS, Stéphane DUCRET

Mesdames Brigitte LALLEMENT, Cindy LAURENT, Nadège OUGER, Anja PRADEL, Christine LEMARQUIS

Absentes excusées :

Mesdames Christelle FARON et Monique LEVAUDEL

Monsieur Alexandre PILON donne pouvoir à Monsieur Dominique LEBEDEL

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas THOMAS

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté à l’unanimité.

**N° 6940 - TAXES COMMUNALES**

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité de ne pas augmenter les impôts et les taxes 2019 qui s’élèvent donc à :

Taxe d’habitation 11.46 %

Taxe foncière (bâti) 13.75 %

Taxe foncière (non bâti) 30.50 %

**N° 6941 - AFFECTATIONS DES RESULTATS**

**BUDGET PRINCIPAL**

Excédent de fonctionnement 2018 : 282 897.19 euros

Excédent d’investissement 2018 : 152 872.56 euros

Restes à réaliser : 291.900.00 euros

besoin de financement = 139 027.44 euros

**Affectation :**

001 excédent d’investissement : 152 872.56 euros

1068 affectation : 139 027.44 euros

002 excédent fonctionnement : 143. 869.75 euros

**BUDGET DE L’EAU**

Excédent de fonctionnement 2018 : 24 856.72 euros

Excédent d’investissement 2018 : 67 978.18 euros

Restes à réaliser en dépenses : 137 200.000 euros

Affectation :

001 : 67 978.18 euros

1068 69 221.82 euros

002 : 55 634.90 euros

**BUDGET FORET**

Excédent de fonctionnement 2018 : 58 176.45 euros

Excédent d’investissement : 9.007,17 euros

Restes à réaliser en dépenses : 9.000,00 euros

**Affectation :**

001 excédent d’investissement : 9.007,17 euros

002 excédent fonctionnement : 58 176.45 euros

Ces affectations sont acceptées à l’unanimité.

**N° 6942 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU 2019**

Le Conseil Municipal vote à l’unanimité le budget primitif 2019 du service de l’eau présenté par Monsieur Joël MAROT, Maire, et discuté préalablement en commission des finances.

Le Conseil l’arrête aux chiffres suivants :

Section d’exploitation

Dépenses 226 461.76 € Recettes 226 461.76 €

Section d’investissement

Dépenses 152 942.98 € Recettes 152 942.98 €

**N° 6943 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF BOIS 2019**

Le Conseil Municipal vote à l’unanimité le budget primitif 2019 du bois présenté par Monsieur Joël MAROT, Maire, et discuté préalablement en commission des finances.

Le Conseil l’arrête aux chiffres suivants :

Section d’exploitation

Dépenses 139 976.45 € Recettes 139 976.45 €

Section d’investissement

Dépenses 9 007.17 € Recettes 9 00 7.17 €

**N° 6944 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019**

Le Conseil Municipal vote à l’unanimité le budget primitif 2019 de la commune présenté par Monsieur Joël MAROT, Maire, et discuté préalablement en commission des finances.

Le Conseil l’arrête aux chiffres suivants :

Section d’exploitation

Dépenses 1 063 006.75 € Recettes 1 063 006.75 €

Section d’investissement

Dépenses 837 495.29 € Recettes 837 495.29 €

**N° 6945 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire rappelle que l’octroi d’une subvention est subordonné à une demande annuelle et un compte-rendu financier de l’exercice écoulé pour chaque association.

En conséquence, compte tenu des demandes réceptionnées, il est proposé, à l’unanimité, d’octroyer une subvention aux associations suivantes :

LEGION VOSGIENNE 260 euros

ECOLE BUISSONNIERE 260 euros

Ces propositions sont acceptées à l’unanimité.

**N° 6946 - PRIX DE L’EAU**

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de ne pas augmenter le prix de l’eau à compter du 1er juillet 2019 soit :

Prix du m3 H.T. 1.90 euros

Taxe fixe entretien et abonnement 35.00 euros

Les taxes qui nous sont imposées seront ajoutées au moment de la facturation.

**N° 6947 - AIRE DE JEUX EXTENSION**

Pour faire suite à une demande d’installation d’un Beystadium à l’aire de jeux, des devis ont été sollicités.

Après examen du dossier, le Conseil Municipal par 12 voix pour et 01 abstention décide l’installation de ce jeu.

N° 6948 - COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION D’EPINAL SERVICE COMMUN D’ASSISTANCE A MAITRISE D’OUVRAGE, DE MARCHES PUBLICS ET DE RECHERCHE DE SUBVENTION

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Joël MAROT, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-4-1,

Vu le projet de convention de mutualisation de services avec la Communauté d’Agglomération d’Epinal en matière d’assistance à maîtrise d’ouvrage, de marchés publics et de recherche de subventions,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE, A L’UNANIMITE :**

D’APPROUVER l’adhésion de la Commune au service commun en matière d’assistance à maîtrise d’ouvrage, de marchés publics et de recherche de subventions,

D’APPROUVER la convention de mutualisation de services avec la Communauté d’Agglomération d’Epinal en matière d’assistance à maîtrise d’ouvrage, de marchés publics et de recherche de subventions,

D’AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Communauté d’Agglomération d’Epinal la convention correspondante.

**N° 6949 - OPPOSITION A L’ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L’ONF**

Monsieur le Maire expose :

VU l’Article 6.1 du Contrat d’Objectifs et de Performance, entre l’État, la Fédération nationale des communes forestières et l’Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d’Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l’opposition des représentants des communes forestières à l’encaissement des recettes des ventes de bois par l’Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d’Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d’Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l’ONF qui intègre cette mesure au 1er juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d’Administration de l’ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l’activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT que l’absence de concertation avec les communes forestières et la décision unilatérale de l’Etat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité :

DÉCIDE de refuser l’encaissement des recettes des ventes de bois par l’ONF en lieu et place des services de la DGFIP

DÉCIDE d’examiner la possibilité d’une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d’examiner toute action supplémentaire qu’il conviendrait de conduire jusqu’à l’abandon de ce projet

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

**N° 6950 – VENTE CITE**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu’un administré est intéressé par l’achat de la cité située impasse des Jardins.

La proposition à 67 000 euros faite par l’acquéreur est acceptée à l’unanimité par le Conseil, les frais de Notaire seront à la charge de l’intéressé.

**N° 6951 – EXTENSION CABINET MEDICAL**

Suite à l’arrivée d’un troisième médecin sur la commune, les docteurs COUVAL-PATERNOTTE et BALLAND souhaitent une extension du cabinet médical.

Pour ce faire, le Conseil Municipal autorise, à l’unanimité, le Maire à choisir un architecte (le montant des honoraires étant inférieur à 25 000 euros HT).

**QUESTIONS DIVERSES**

1. Travaux forêt : le devis des travaux prévus cette année s’élève à 3 442.50 euros HT
2. Tour de garde des élections européennes :

08h-12h 12h-15h 15h-18h

OUGER Nadège LEBEDEL Dominique LALLEMENT Brigitte

LAURENT Cindy PRADEL Anja THOMAS Nicolas

LEMARQUIS Christine GEORGES Patrick TOUSSAINT Nicolas

DUCRET Stéphane LEVAUDEL Monique CLAUDE Fabrice

MAROT Joël PILON Alexandre VILLEMIN-FAIVRE Catherine